

## CORPORATION DES PILOTES.

F.-X. DION, en compte courant avec la Corporation des Pilotes de Québec, au 31 décembre 1890.

ACTIF.			
A balance de 1889.....	\$ 628 93	Par pilotage : remise pour différence d'eau.....	211 06
A fonds de réserve.....	500 00	Par goëlette la <i>Vigie</i> : lest etc.....	176 65
A douane de Montréal.....	54952 57	Par intérêts sur emprunt.....	181 67
" des Trois-Rivières.....	1646 85	Par moins perçu sur compte Banque Nationale.....	155 53
" de Chicoutimi.....	966 82		26 14
" de Tadoussac.....	499 88	Par Fonds des Pilotes Invalides.....	8941 59
" de la Riv. Ouelle..	329 78	Par dividendes.....	106006 00
" de Sorel.....	4064 84	Par salaire des employés.....	1550 00
A amendes.....	240 00	Par emprunt payé en à compte.....	1800 00
A temps perdu.....	1544 87	Par fonds de réserve.....	500 00
A pilotage : perçu à Québec.	65273 45	Par balance.....	717 45
	\$130647 99		\$130647 99
PA SIF.		F.-X. DION, Sec.-Trésorier.	
Par dépenses des goëlettes.....	\$ 1452 26	Québec, 31 décembre 1890.	
Par dépenses des Pilotes.....	645 91	N. B. — A l'assemblée générale annuelle des Pilotes, tenue le 10 courant, il a été unanimement résolu de ne pas auditer les livres et les comptes pour l'année expirant le 31 décembre 1890.	
Par dépenses générales.....	\$1947 81	Je profite de cette occasion pour remercier bien cordialement les membres de la Corporation des Pilotes, pour cette nouvelle marque de confiance en acceptant encore cette année les comptes non audités. Inutile de rappeler que je serai prêt, comme toujours, à donner à qui de droit, en tout temps, toutes les explications et renseignements demandés.	
Par moins remise..	5 43	F.-X. DION, Sec.-Trésorier.	
Par provisions.....	3196 04		
Par moins vendu à divers.....	149 97		
Par loyer.....	2046 07		
Par gages des apprentis et matelots....	367 50		
Par gages des cuisiniers.....	1668 84		
Par indemnité aux directeurs.....	526 24		
Par indemnité aux capitaines et remplaçants.....	600 00		
Par indemnité pour la station du Saguenay.....	320 00		
Par interdiction.....	225 00		
Par parts de goëlettes	604 80		
	320 00		